

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
0413311048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subvention de l'action de prévention sport hors temps scolaire du plateau de Saint-Mauront. Groupe ADDAP 13.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre des missions de prévention envers les jeunes du territoire, et plus particulièrement de la ville de Marseille, a souhaité mettre en place un dispositif de prévention axé vers le sport. Cette action vient en complément et renfort des actions de prévention spécialisée réalisées par le groupe association départementale pour le développement des actions de prévention (Groupe ADDAP 13).

Le projet prend appui sur le sport en tant que vecteur de cohésion sociale au service des territoires et des publics de quartiers prioritaires. Les moyens mis en œuvre consistent à concevoir et animer des activités sportives et de loisirs gratuits en direction des jeunes et des familles. Ces lieux deviennent ainsi des espaces de socialisation.

Le plateau sportif de Saint-Mauront est situé dans le quartier le plus précaire de la ville de Marseille, où cohabitent des populations de différentes origines. Ainsi, les nombreuses activités proposées accompagnées par le groupe ADDAP 13, principalement le soir et les temps de vacances, permettent de créer du lien entre les jeunes.

Ces actions ont pour objectifs de :

- Mettre en œuvre des actions de prévention par le sport ;
- Favoriser l'accès pour tous à des activités ;
- Favoriser la promotion sociale des jeunes adultes des quartiers ;
- Favoriser et soutenir le développement associatif par la coordination d'actions.

Ainsi, de part leur diversité et leur spécificité, ces activités apportent une réelle plus value pour la population.

Le présent rapport concerne la demande de subvention de fonctionnement présentée par le groupe ADDAP 13 dont le siège social est situé à l'immeuble le nautile – 15 chemin des jonquilles 13013 Marseille, et présidé par Madame Danièle PERROT.

L'association a présenté pour cette action un budget prévisionnel de 136 185 € et sollicite un financement du département de 110 000 €(voir tableau annexé).

En cas d'accord, la subvention de fonctionnement fera l'objet d'un versement unique, après signature de la convention type prévue à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL